

Morphologie des partis politiques francophones en 2002 et 2003

Jo NOPPE

Aspirant du Fonds de la Recherche Scientifique – Flandre (F.W.O. – Vlaanderen)
à la Section de Politologie de la Katholieke Universiteit Leuven,
en collaboration avec les secrétariats des partis politiques¹

Le Parti Socialiste (PS)²

1. Le Congrès

- 9 mars 2002, Bruxelles, ULB – Campus Erasme. Congrès administratif: rapports du secrétaire général, du président de la Commission de Vigilance, du président de la Commission de Déontologie, du Directeur financier. Participants: 500 personnes, votants sur les rapports: 390 (unanimité).
- 8 septembre 2002, Charleroi, Centre Temps Choisi. « Congrès de Rentrée »: bilan de l'action gouvernementale par les différents chefs de file des gouvernements. Participants: 700 personnes, votants sur les rapports: 390 (unanimité moins une abstention).
- 12 janvier 2003, Bruxelles, ULB – Auditoire P.E. Janson. Réforme de l'article 68 des statuts concernant la limite d'âge, adoption de la liste du Sénat. Participants: 900 personnes, votants: 341; vote sur la réforme statutaire: 340 votes valables (316 oui, 17 non, 7 abstentions); vote sur la liste du Sénat: unanimité.
- 9 mars 2003, Louvain-la-Neuve, UCL – Auditoire Socrate 10. Adoption du programme du PS en vue de l'élection des Chambres fédérales. Participants: 750 personnes, votants: 366 (unanimité).

1. En particulier, nous tenons à remercier les personnes suivantes: Laurent Wimlot (PS), Pascale Toussaint et Roald Wyckmans (Ecolo), Benoît Lutgen et Maxime Prévot (CDH) et Lucien Vandermeulen et Sandy Kalmar (MR).
2. Les modifications les plus récentes aux statuts ont été adoptées par le congrès de Liège du 10 mai 1997 et par les congrès de Bruxelles du 2 décembre 2000 et du 12 janvier 2003. Dans les statuts du PS on ne trouve ni un 'Conseil Général', ni un 'Exécutif'.

- 11 juillet 2003, Bruxelles, ULB – Auditoire Lameere. « Congrès de participation »: examen du projet d'accord de Gouvernement. Participants: 800 personnes, votants: 366 (unanimité).
- 12 octobre 2003, Bruxelles, Cirque Royal. « Congrès de Rentrée »: Bilan de l'action gouvernementale par les différents chefs de file des gouvernements, présentation du programme pour la présidence du PS par le président nouvellement élu. Participants: 950 personnes, votants: 366 (unanimité).

3. Le Bureau

3.1. Composition

Art. 38 des statuts, voir: P. BIONDI, Morphologie des partis politiques francophones en 1998 et 1999, *Res Publica*, 2000, 2-3, pp. 335-336.

Changements à l'art. 38, adoptés par le congrès du 2 décembre 2000:

§ 1, b: Complété avec: « Par tranche de cinq représentants au Bureau, une fédération ne peut pas désigner plus de quatre représentants du même sexe. »³

§ 3, b: Complété avec: « Sont invités aux réunions du Bureau avec voix consultative: (...), un représentant du Conseil Socialiste de l'Associatif, (...). »⁴

Pour la composition en 2002, voir:

J. NOPPE, Morphologie des partis politiques francophones en 2000 et 2001, *Res Publica*, 2002, 2-3, pp. 474-476.

La composition du Bureau depuis le 12 octobre 2003:

Membres avec voix délibérative:

Le Président Di Rupo Elio

Le Secrétaire général Baras Jean-Pol

Les Vice-Président(e)s Bayenet Maurice, Morréale Christie, Moureaux Philippe

3. Art. 7, § 1 des statuts: « (...) les instances statutaires du PS ne peuvent pas compter plus de deux tiers de représentants de même sexe. Cependant, la composition des instances doit progressivement tendre vers la parité. »

4. Le Conseil Socialiste de l'Associatif (C.S.A.) assure la coordination générale de l'ensemble des organisations socialistes relevant du champ associatif (art. 59, § 2). Le C.S.A. est composé d'au moins un représentant de l'Action Commune Culturelle Socialiste (A.C.C.S.), du Réseau Socialiste des Organisations de Jeunesse (Ré.S.O.-J) et de chacune des organisations et personnalités adhérentes (art. 59, § 1). Le Ré.S.O.-J coordonne les activités des organisations de jeunesse du parti.

*Les Représentants
des Fédérations*

Anselme Bernard, Bayet Hugues, Biefnot Richard, Bucella Fabrizio, Burgeon Colette, Coërme Guy, Collignon Robert, Corda Giovanna, De Galan Magda, Degré Jean, De Groeve Edmée, De Keyser Véronique, Delizée Jean-Marc, Demeyer Willy, Demotte Rudy, De Wolf Kim, Dieu Camille, Dupont Christian, Dupuis Françoise, Durieux Claude, Eerdekenens Claude, Fauconnier Jacques, Fiszman Julie, Frédéric André, Furlan Paul, Giet Thierry, Gilles André, Goetyneck Sandrine, Ikazban Jamal, Incannella José, Istasse Jean-François, Janssens Charles, Kapompole Joëlle, Laloy Marie-José, Lambert Marie-Claire, Lambertz Karl-Heinz, Ledent Daniel, Leprince Julie, Lizin Anne-Marie, Luperto Jean-Charles, Mahoux Philippe, Mathot Guy, Mayeur Yvan, Mettens Philippe, Moriau Patrick, Mossoux Natacha, Pecriaux Sophie, Perpète André, Philippin Grégory, Picqué Charles, Pollet Raphaël, Saudoyer Annick, Shaban Fatima, Soil Christophe, Stoffels Edmund, Susskind Simone, Tomas Eric, Toussaint-Richardeau Micheline, Van Cauwenberghe Jean-Claude, Vandervecken Christel, Van Gompel Jacques, Vienne Christiane, Walry Léon, Ylieff Yvan, Zrihen Olga

Sont invités avec voix consultative:

Les Ministres et les Secrétaires d'Etat

Arena Marie, Daerden Michel, Happart José, Hutchinson Alain, Onkelinx Laurette

*Les Présidents d'Assemblée et les Chefs de
groupe parlementaire*

Dehousse Jean-Maurice, Vervoort Rudi, Servaty Charles, Romdhani Mahfoudh

Un représentant:

- de la FGTB⁵
- de l'Union Nationale des Mutualités Socialistes (UNMS)
- de Febecoop
- de l'Association des Enseignants Socialistes
- des Comités Interentreprises
- du Conseil des Représentants des Socialistes européens
- de la section des Belges francophones et germanophones à l'Étranger
- du Collège des Secrétaires fédéraux

Mordant André
De Backer Bernard
Hoffelt Jean-François
Brzakala Pierre
Doyen Odette
Colombo Anna
Michel Raymond
Dorsimont Daniel

5. Fédération Générale du Travail de Belgique.

- de la Confédération des Pensionnés Socialistes	Gousset Camille, Onkelinx Gason
- du Mouvement des Jeunes Socialistes	Goldstein Yves, Minsier Isabelle
Le directeur de l'Institut Emile Vandervelde	Delcor Frédéric
Un représentant du Conseil Socialiste de l'Associatif	Hustache Serge

3.2. Fréquence des réunions

Art. 37 des statuts: « Le Bureau se réunit au moins deux fois par mois, à l'exception du mois d'août, et aussi souvent que nécessaire sur convocation du Président, des deux Vice-Présidents ou à la demande d'au moins trois membres à voix délibérative. »

3.3. Compétences

Art. 36 des statuts: P. BIONDI, *l.c.*, p. 337.

Changements à l'art. 36, adoptés par le congrès du 2 décembre 2000:

§ 6: Complété avec: « Le Bureau peut déléguer de pouvoir à l'un de ses membres. Dans ce cas, la délégation de pouvoir doit être renouvelée au moins chaque mois. »

Insertion de:

« § 8: Le Bureau élit les sénateurs cooptés au scrutin secret selon les modalités du règlement annexé aux présents statuts. § 9: Le Bureau définit les conditions d'adhésion des membres associés visés à l'article 5, § 4. § 10: Le Bureau fixe le montant de la cotisation des membres. »

5. La Commission de Vigilance

5.1. Composition

Art. 79 des statuts: J. NOPPE, *l.c.*, p. 477.

Composition en 2002 et 2003 (depuis le 25 mars 2000):

Président de la Commission de Vigilance	Deworme Elie
Membres effectifs	Bodson Jules, Detry Dominique, Gosset Paul, Guillaume François, Henry Emile, Leroy Jacky, Pauwels Pascal, Wintgens Léon
Membres suppléants	Cornart Yves, Degroeve André, Kabergs Aimé, Quinet Marcel, Seijkens Pierre, Toussaint Théo

5.3. Compétences

Art. 79 des statuts: J. NOPPE, *l.c.*, p. 477.

6. Elections internes

Election du *président du PS* (26 et 27 septembre 2003):

- Suffrage universel des membres
- Un seul candidat: Elio Di Rupo
- Nombres de participants: 29.103
- Votes valables: 28.953
- Oui: 27.174 (93,9%)
- Non: 1.779 (6,1%)

Désignation des *représentants des fédérations au Bureau* du PS installé le 12 octobre 2003: voir ci-dessus

Election des *vice-présidents du PS* par le Bureau réuni le 12 octobre 2003: Maurice Bayenet et Philippe Moureaux (à l'unanimité)

Election de la *vice-présidente du PS* par le Bureau réuni le 20 octobre 2003: Christie Morreale (à l'unanimité)

7. Les Cadres

Chambre des Représentants ⁶	25
Sénat ⁷	12
Conseil Régional Wallon	24
Conseil de la Communauté française	29
Conseil Régional de Bruxelles-Capitale	14
Parlement européen	3
Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft	4
Conseillers provinciaux	98
Députés permanents	18
Conseillers communaux	1.226
Echevins	504
Bourgmestres	108 + 4ff ⁸
Présidents du CPAS	112
Conseillers du CPAS	691

6. Après les élections législatives fédérales du 18 mai 2003.

7. *Idem.*

8. ff = bourgmestre faisant fonctions.

8. Le Personnel

8.1. Fonctions principales

- Secrétaire général du parti	Baras Jean-Pol
- Directeur financier	Liétart Jean-Marc
- Administrateur délégué	Liétart Jean-Marc
- Directeur de l'Institut Emile Vandervelde	Delcor Frédéric
- Presse	Coppenolle Florence
- Adjoint de la présidence	Braggaar Jacques
- Mouvement des Jeunes Socialistes	Doutrelepont Gilles
- Commission interfédérale pour l'égalité entre les hommes et les femmes	Morreale Christie

8.2. Nombre des collaborateurs parlementaires

- Parlement fédéral:	
- Chambre	14,6
- Sénat	6,5
- Parlement wallon:	10
- Parlement de la Communauté française:	9
- Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale:	9
- Conseil de la Communauté germanophone:	1
- Parlement européen	8

8.3. Nombre des collaborateurs au siège du parti

Le nombre des collaborateurs avec un contrat de travail permanent: 52,6

- PS (asbl Fonsoc): 17,8
- Institut Emile Vandervelde: 29,8
- Fondation Louis Debrouckère: 5

9. Les Membres

9.1. Nombre par Fédération

	2001	2002	+/-
<i>Brabant wallon</i>	2.341	2.174	- 167
<i>Bruxelles</i>	5.143	5.052	- 91
<i>Charleroi</i>	12.630	11.230	- 1.400
<i>Dinant-Philippeville</i>	2.508	2.513	+ 5
<i>Hainaut Occidental</i>	7.598	7.040	- 558
<i>Huy-Waremme</i>	6.075	5.794	- 281

	2001	2002	+/-
Liège	22.228	21.744	- 484
Luxembourg	3.044	3.059	+ 15
Mons	10.081	9.092	- 989
Namur	5.033	5.009	- 24
Soignies	5.261	4.265	- 996
Thuin	3.665	1.678	- 1.987
Verviers	3.612	3.357	- 255
Fédération germanophone	408	392	- 16
Belges à l'étranger	67	71	+ 4
Total	89.694	82.470	- 7.224

Renseignements pour 2003 non disponibles

9.2. Distribution par sexe⁹

	Hommes	Femmes	Total
2002	48.418	42.919	91.337

Renseignements pour 2003 non disponibles

9.3. Distribution par âge

Renseignements non disponibles

10. Publications

Périodiques

- *Première à gauche*: trimestriel adressé à tous les membres du PS

Brochures

- *Hémisphère gauche* (n° 1): L'axe du mal: vues d'Europe, septembre 2002

Site internet: www.ps.be

9. Pour le nombre par fédération en 2002, il s'agit des chiffres des membres en ordre de cotisation (82.470). Mais le seul moyen d'obtenir la distribution par sexe est de prendre les membres contenus dans le fichier (91.337).

11. Comptes du Parti (en euro)¹⁰

	2000	2001	2002	2003
Produits courants	7.987.671	8.997.066	9.464.390	10.571.172
- Contributions publiques belges	5.833.113	6.161.693	6.322.046	7.087.412
- Autres contributions	937.570	1.515.226	1.846.979	1.774.186
- Entités liées non consolidées	17.353	-	-	-
- Mandataires	919.102	1.464.223	1.776.716	1.717.936
- Autres	1.116	51.004	70.263	56.250
- Cotisations des membres	987.084	1.045.508	1.044.434	1.054.941
- Revenus du patrimoine immobilier	29.834	14.070	20.720	27.017
- Recettes de manifestations, de publications et de publicité	27.926	66.289	33.458	50.681
- Dons, donations ou legs de personnes physiques	-	-	106	293.899
- Produits divers	172.145	194.280	196.645	283.036
Charges courantes	8.870.444	10.073.306	10.010.143	11.396.762
- Approvisionnements et travaux en cours	4.701	54.588	4.707	21.497
- Achats	4.701	54.588	4.707	70.430
- Variation de stock et de travaux en cours	-	-	-	- 48.933
- Dotations	289.523	400.708	380.831	393.397
- Entités liées non consolidées	256.018	334.554	366.338	383.197
- Mandataires	-	-	-	-
- Autres	33.505	66.154	14.493	10.200
- Services et biens divers	3.964.886	3.395.058	6.129.758	7.322.638
- Charges relatives aux bâtiments	518.693	507.479	2.309.611	593.487
- Charges de fonctionnement administratif	2.011.203	2.074.777	2.483.483	2.816.989
- Charges de publications	102.660	126.158	76.145	60.855
- Charges de publicité, de propagande, d'assemblées, y compris les charges électorales	1.130.762	378.120	837.800	3.502.556
- Charges diverses	201.567	308.524	422.718	348.752
- Charges de personnel	3.360.726	3.267.151	3.425.764	3.544.337
- Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	410.766	374.772	549.630	627.010
- Réductions de valeurs sur stocks et sur créances sur activités courantes	- 2.479	12.582	84.159	61.768
- Provisions pour risques et charges	815.199	2.522.226	- 642.425	- 637.753
- Autres charges sur activités courantes	27.123	46.220	77.719	63.869
- Charges portées à l'actif	-	-	-	-
Résultat courant avant résultat financier	- 882.773	- 1.076.240	- 545.753	- 825.590
Résultat financier	306.473	182.038	80.708	238.522
Résultat exceptionnel	- 1.641	1.151.540	35.678	36.404
Impôts sur le résultat	- 16.572	- 22.055	- 23.330	- 13.028
Résultat de l'exercice	- 594.513	235.283	- 452.697	- 563.692

10. Source: Rapport de la Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques, *Documents Parlementaires*, 1246/001-002 (SO 2000-2001) (Chambre), 1785/001-002 (SO 2001-2002) (Chambre), 21/001-002 (SE 2003) (Chambre) et 1117/001-002 (SO 2003-2004) (Chambre).

Le Mouvement Réformateur (MR)¹¹

1. Le Congrès

- 10 mars 2002, Etterbeek, Théâtre Saint-Michel. Congrès statutaire: évolution du Mouvement Réformateur, propositions de modifications de statuts. Participants et votants: environ 1.200 personnes.
- 24 mars 2002, Bruxelles, Heysel – Auditorium 2000. Congrès statutaire: congrès de fondation du Mouvement Réformateur. Participants et votants: environ 1.200 personnes.
- 22 septembre 2002, Bruxelles, ULB – Auditoire Chavane. Congrès thématique: « L'Engagement des francophones ». Participants et votants: environ 900 personnes.
- 9 et 10 novembre 2002, Liège, Domaine du Sart-Tilman. Congrès thématique: « Economie, Finances et Fiscalité ». Travaux des commissions, discussions générales, discours de clôture. Participants et votants: environ 1.200 personnes.
- 7 et 8 décembre 2002, Charleroi, Expo. Congrès thématique: « Congrès social ». Travaux des commissions, discussions générales, discours de clôture. Participants et votants: environ 1.300 personnes.
- 22 et 23 février 2003, Louvain-la-Neuve, UCL. Congrès thématique: « L'Engagement citoyen ». Travaux des commissions, discussions générales, présentation des candidats aux élections du 18 mai 2003, discours de clôture. Participants et votants: environ 1.300 personnes.
- 22 mars 2003, Bruxelles, ULB. Congrès thématique: « Bruxelles et sa région ». Ateliers de travail, discussions générales, discours de clôture. Participants et votants: environ 1.200 personnes.
- 5 avril 2003, Bruxelles, Palais des Congrès. Congrès thématique: présentation officielle du Programme des Réformateurs. Participants et votants: environ 900 personnes.
- 10 juillet 2003, Wavre, Salle des Fêtes de l'Hôtel de ville. Congrès statutaire: participation du MR au gouvernement fédéral. Participants et votants: environ 1.000 personnes.

2. Le Comité général

2.1. Composition

Art. 9, § 1 des statuts: « *Le Comité général se compose:*

11. Le 24 mars 2002, le Parti Réformateur Libéral (PRL), le Partei für Freiheit und Fortschritt (PFF), le Front Démocratique des Francophones (FDF) et le Mouvement des Citoyens pour le Changement (MCC) se sont alliés dans le Mouvement Réformateur (MR). Ce jour, les quatre composantes du MR ont approuvé les statuts cités ici.
Pour la situation avant le 24 mars 2002, voir: J. NOPPE, *Morphologie des partis politiques francophones en 2000 et 2001*, *Res Publica*, 2002, 2-3, pp. 484-493.

- du/de la Président(e) du Mouvement Réformateur;
- du/de la Chef de file gouvernemental(e);
- des membres du Comité permanent du PRL, du Comité du PFF, du Conseil général du FDF et du Parlement du MCC;
- des représentants des adhérents directs, à raison d'un représentant par tranche de cinquante adhérents directs. Toute fraction de cinquante adhérents directs supérieure à vingt-cinq donne droit à un représentant supplémentaire. »

Il s'agit d'environ 410 personnes.

2.2. Fréquence des réunions

Art. 9, § 3 des statuts: « Le Comité général se réunit au moins quatre fois par an. »

En 2002: 1 réunion

En 2003: 3 réunions

2.3. Compétences

Art. 9, § 2 des statuts: « Le Comité général est chargé du travail de réflexion et de proposition sur les grands enjeux de société et les orientations politiques majeures du Mouvement Réformateur. »

3. Le Conseil

3.1. Composition

Art. 10, § 1 des statuts: « Le Conseil se compose:

- du président du MR Ducarme Daniel (remplacé le 27 mai 2003 par Duquesne Antoine)
- du Chef de file gouvernementale Michel Louis
- des Vice-présidents du MR Simonet Jacques (PRL), Maingain Olivier (FDF), Deprez Gérard (MCC), Schröder Ferdel (PFF)
- 29 membres du PRL André Eric, Bacquelaine Daniel, Barzin Anne, Boucher Pierre, Chastel Olivier, Cornet Véronique, Dardenne Jean-Pierre, De Decker Armand, de Donnea François-Xavier, D'Hondt Denis, Didier Reynders, Draps Willem, Duquesne Antoine, Fontaine Philippe, Forêt Michel, Gilson Nathalie, Hasquin Hervé, Hazette Pierre, Jamar Hervé, Kubla Serge, Michel Charles, Miller Richard, Monfils Philippe, Ouezekthi Mostafa, Schepmans Françoise, Séverin Jean-Marie, Van Weddingen Eric, Wahl Jean-Paul, Zenner Alain

- 3 membres du PFF Collas Berni, Evers Fred, Gentges Bernd
- 17 membres du FDF Boelpaep Jean-Jacques, Caron Danielle, Clerfayt Bernard, Clerfayt Georges, Cornelissen Jean-Pierre, de Patoul Serge, Désir Georges, Gosuin Didier, Libert Eric, Payfa Martine, Peffer Michel, Persoons Caroline, Riquet Marie-Jeanne, Roelants du Vivier François, Spaak Antoinette, Van Eycken Christian, Van Eyll Didier
- 11 membres du MCC Cahay Pierrette, Collard Philippe, Dallemagne Charles, de t'Serclaes Nathalie, Flahaux Jean-Jacques, Foncoux Jean, Humblet Antoine, Lebeau Vincent, Marghem Marie-Christine, Van Campenhoudt Marc

3.2. Fréquence des réunions

Le Conseil se réunit 3 fois par mois.

3.3. Compétences

Art. 10, § 2 des statuts: « *Le Conseil est l'organe souverain du MR entre les Congrès. Par ailleurs, il gère les ateliers citoyens prévus à l'article 25.* »

4. Le Bureau exécutif

4.1. Composition

Art. 11, § 1 des statuts: « *Le Bureau exécutif se compose:*

- *du président du MR* Ducarme Daniel (remplacé le 27 mai 2003 par Duquesne Antoine)
- *du Chef de file gouvernementale* Michel Louis
- *des Vice-présidents du MR* Simonet Jacques (PRL), Maingain Olivier (FDF), Deprez Gérard (MCC), Schröder Ferdel (PFF)

4.2. Fréquence des réunions

Le Bureau exécutif se réunit 1 fois par semaine.

4.3. Compétences

Art. 11 des statuts: « § 2. Le Bureau exécutif prépare les travaux du Mouvement Réformateur, gère l'agenda et coordonne l'action politique du Mouvement Réformateur. Il prépare et suit toute négociation politique. § 3. Il statue selon la règle du consensus. »

5. Le Conseil de conciliation et d'arbitrage

5.1. Composition

Art. 27, § 1 des statuts: « Le Conseil est composé:

- du président du MR;
- du Chef de file gouvernementale;
- des Vice-présidents du MR;
- des Ministres d'Etat;
- des Ministres, secrétaires d'Etat et commissaires du gouvernement en fonction ainsi que des anciens Ministres, secrétaires d'Etat et commissaires du gouvernement;
- du président de l'Intergroupe parlementaire;
- des chefs de groupe parlementaire;
- des présidents et des anciens Présidents des assemblées législatives s'ils sont membres du Parlement.

Le Conseil de conciliation et d'arbitrage est présidé par une personnalité élue parmi ses membres. Il procède également à la désignation de son/sa secrétaire. Les membres du Conseil de conciliation et d'arbitrage sont renouvelés en même temps que les membres du Conseil du Mouvement Réformateur. »

5.2. Fréquence des réunions

En 2002: 6 réunions

En 2003: 4 réunions

5.3. Compétences

Art. 27 des statuts: « § 2. Le Conseil de conciliation et d'arbitrage élabore un code de bonne conduite pour tous les mandataires. § 3. En ce qui concerne les adhérents directs, le Conseil de conciliation et d'arbitrage est chargé de débattre et d'arbitrer toute plainte ou tout conflit. Toutes les parties concernées doivent être entendues. En particulier, il:

- se prononce sur toute question de discipline qui lui est soumise et peut prendre une sanction;
- peut être saisi de toute inconduite notoire ou manquement à ses obligations qui serait commis par un membre ou un mandataire;
- constate les démissions.

§ 4. En ce qui concerne les membres des composantes, le Conseil de conciliation et d'arbitrage peut soumettre tout dossier aux instances correspondantes des formations constitutives. Il sera statué dans un délai raisonnable à dater de la réception de la demande. Toute décision rendue dans ce cadre par le Conseil de conciliation et d'arbitrage est dûment motivée. § 5. Le Conseil de conciliation et d'arbitrage ne peut prendre de décision conformément aux présents statuts qu'à la condition que la moitié au moins de ses membres soient présents. Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil de conciliation et d'arbitrage est à nouveau convoqué dans les 48 heures et peut délibérer quel que soit le nombre de membres présents. »

6. Elections internes

Election du *président du MR* (26-29 juin 2003):

- Suffrage universel des membres
- Un seul candidat: Antoine Duquesne (président du parti depuis 27 mai 2003)
- Nombres de participants: 10.706
- Votes valables: 10.632
- Oui: 10.024 (94,3%)
- Non: 608 (5,7%)

7. Les Cadres

Chambre des Représentants ¹²	24
Sénat ¹³	10
Conseil Régional Wallon	20
Conseil de la Communauté française	27
Conseil Régional de Bruxelles-Capitale	25
Parlement européen	3
Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft	6
Conseillers provinciaux	102
Députés permanents	12
Conseillers communaux	1.363
Echevins	317
Bourgmestres	83
Conseillers CPAS	550
Présidents CPAS	33

12. Après les élections législatives fédérales du 18 mai 2003.

13. Idem.

8. Le Personnel

8.1. Fonctions principales

- Le secrétaire général	Dardenne Jean-Pierre
- Le secrétaire général adjoint	Jamar Hervé
- Le trésorier	Boucher Pierre
- Le trésorier adjoint	Robert Claude
- Le chef de cabinet	Iker Laura (depuis juillet 2003 remplacée par Rutten Benoît)
- L'attachée de presse	Delaunoy Johanna (depuis juillet 2003 remplacée par Grandjean Anne)
- Le secrétaire général administratif	Vandermeulen Lucien
- La présidente des Femmes Réformatrices	Gilson Nathalie
- Le président de la Fédération PRL des Aînés	Rousseau Georges
- Le président des Jeunes Réformateurs libéraux	Pinte Pierre

8.2. Nombre des collaborateurs parlementaires et nombre global des collaborateurs au siège du parti

Renseignements non disponibles

9. Les Membres

9.1. Nombre par région

	2002	2003	+/-
<i>Régionale de Bruxelles</i>	4.000	4.000	-
<i>Province de Brabant wallon</i>	5.720	5.775	+ 55
<i>Province de Liège</i>	8.360	8.450	+ 90
<i>Province de Namur</i>	4.885	3.900	- 985
<i>Province de Hainaut</i>	9.800	9.500	- 300
<i>Province de Luxembourg</i>	2.920	2.700	- 220
<i>Outre-Mer</i>	185	160	- 25
Total	35.870	34.485	- 1.385

9.2. Distribution par sexe

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>
2002	23.914	11.956
2003	22.990	11.495

9.3. Distribution par âge

Renseignements non disponibles

10. Publications

Périodiques

- *Liberté*: 50.000 exemplaires par trimestre en 2002
- *Actu*: 50.000 exemplaires par trimestre en 2003

Brochures

- *Le Manifeste des Réformateurs*, 2002
- *Le Sport, tout le monde en parle. Maintenant, il faut agir*, 2003

Publications thématiques

- *Du Cœur à l'ouvrage*, le programme des réformateurs, 2003

Site internet: www.mr.be

11. Comptes du Parti (en euro)¹⁴

	2000	2001	2002	2003
Produits courants	6.577.124	7.074.949	7.361.604	8.113.197
- Contributions publiques belges	5.456.574	5.847.194	5.981.999	6.514.595
- Autres contributions	504.015	491.558	551.083	609.442
- Entités liées consolidées	-	-	-	-
- Entités liées non consolidées	55.323	43.241	121.861	129.058
- Mandataires	437.983	433.136	428.726	480.384
- Autres	10.709	15.182	496	-
- Cotisations des membres	396.579	392.188	384.653	455.236
- Revenus du patrimoine immobilier	22.259	33.602	48.030	17.427
- Recettes de manifestations, de publications et de publicité	79.175	120.561	143.931	225.335
- Dons, donations ou legs de personnes physiques	2.546	1.471	1.733	837
- Produits divers	116.473	188.374	250.175	290.325
Charges courantes	5.438.583	5.408.699	7.464.636	8.580.143
- Approvisionnements et commandes en cours	895	676	-	-
- Achats	895	676	-	-
- Variation de stock et de travaux en cours	-	-	-	-
- Dotations	297.445	216.717	224.742	356.760
- Entités liées consolidées	-	-	-	-
- Entités liées non consolidées	270.608	176.314	205.318	284.529
- Mandataires	2.341	2.082	7.487	12.050
- Autres	24.496	38.321	11.937	60.181
- Services et biens divers	3.378.272	2.966.802	4.171.413	7.910.631
- Charges relatives aux bâtiments	169.473	212.504	278.404	295.038
- Charges de fonctionnement administratif	1.992.824	1.917.491	2.298.084	2.743.115
- Charges de publications	170.575	114.955	268.643	352.383
- Charges de publicité, de propagande, d'assemblées, y compris les charges électorales	938.604	471.911	1.072.657	4.196.862
- Charges diverses	106.793	249.941	253.625	323.233
- Charges de personnel	1.008.054	1.054.252	1.327.905	1.592.359
- Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	515.977	491.457	480.072	595.154
- Réductions de valeurs sur stocks et sur créances sur activités courantes	-	615	6.789	-
- Provisions pour risques et charges	199.059	622.585	1.202.067	- 1.925.245
- Autres charges sur activités courantes	38.882	55.594	51.648	50.484
- Charges portées à l'actif	-	-	-	-
Résultat courant avant résultat financier	1.138.541	1.666.250	- 103.032	- 466.945
Résultat financier	- 107.476	- 76.153	- 3.049	- 70.332
Résultat exceptionnel	- 34.911	58.374	7.030	284.353
Impôts sur le résultat	- 2.425	- 6.010	- 8.578	- 792
Résultat de l'exercice	993.730	1.642.461	- 107.629	- 253.716

14. Source: Rapport de la Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. *Documents Parlementaires*, 1246/001-002 (SO 2000-2001) (Chambre), 1785/001-002 (SO 2001-2002) (Chambre), 21/001-002 (SE 2003) (Chambre) et 1117/001-002 (SO 2003-2004) (Chambre).

Le Centre Démocrate Humaniste (CDH)¹⁵

1. Le Congrès

- 2 mars 2002, Louvain-la-Neuve. Congrès thématique: « Pour une autre mondialisation ».
- 18 mai 2002, Bruxelles. Congrès statutaire: le Parti Social Chrétien (PSC) devient le Centre Démocrate Humaniste (CDH).
- 1 septembre 2002, Cambron-Casteau. Congrès thématique: « La vie des familles: besoins nouveaux, réponses nouvelles ».
- 30 novembre 2002, Mons. Congrès électoral: l'alternative humaniste pour les élections fédérales du 18 mai 2003.
- 18 janvier 2003, Liège. Congrès thématique: « Oser entreprendre; parier sur le développement économique francophone ».
- 15 février 2003, Charleroi. Congrès thématique: « Justice et Police; et si on en faisait vraiment une priorité! ».
- 29 mars 2003, Louvain-la-Neuve. Congrès électoral: les élections fédérales du 18 mai 2003.
- 21 novembre 2003, Louvain-la-Neuve. Congrès électoral: les élections régionales et européennes du 13 juin 2004.
- 13 décembre 2003, Bruxelles. Congrès thématique: « Ce n'est pas parce que l'associatif est sans but lucratif qu'il doit être le parent pauvre du politique ».

2. Le Conseil Général

2.1. Composition

Art. 63 des statuts: « *La composition du conseil général est celle de l'assemblée générale des mandataires et présidents locaux¹⁶ élargie à des délégués des arrondissements à raison d'un délégué par tranche entamée de 50 membres inscrits.* »

Il s'agit d'environ 390 personnes.

15. Le 18 mai 2002, le Parti Social Chrétien (PSC) est devenu le Centre Démocrate Humaniste (CDH). Ce jour, on a adopté les statuts cités ici.
Pour la situation avant le 18 mai 2002, voir: J. NOPPE, Morphologie des partis politiques francophones en 2000 et 2001, *Res Publica*, 2002, 2-3, pp. 505-515.
16. Art. 64 des statuts: « *L'assemblée générale des mandataires et présidents locaux est composée du bureau politique, de tous les mandataires communaux et provinciaux ainsi que des présidents des sections locales ou de leur représentant.* »

2.2. Fréquence des réunions et compétences

Art. 63 des statuts: « Le bureau politique peut convoquer un conseil général pour le consulter sur toute question politique qu'il juge opportun de lui soumettre. En cas d'urgence constatée par le bureau politique, un conseil général peut remplacer le congrès pour une mission déterminée. »

Dans les années 2002 et 2003 le Conseil Général ne s'est pas réuni.

3. Le Bureau politique

3.1. Composition

Art. 67 des statuts: « Le Bureau politique est composé:

- des membres du comité restreint Voir ci-dessous
- des tous les parlementaires:
 - Europe Grosch Mathieu, Hansenne Michel
 - Chambre¹⁷ Wathelet Melchior jr., Arens Josy, Dreze Benoît, Milquet Joëlle, Viseur Jean-Jacques, Wiaux Brigitte, Yzerbyt Damien
 - Sénat¹⁸ Brotcorne Christian, Delpérée Francis, Nysens Clotilde
 - Région Wallonne Antoine André, Bouchat André, Charlier Philippe, Corbisier Anne-Marie, de Lamotte Michel, Etienne Jacques, Hollogne Guy, Keutgen Elmar, Lebrun Michel, Liénard Albert, Namotte André, Scharff Pierre, Seneca Georges, Thissen René
 - Région Bruxelloise Cerexhe Benoît, De Grootte Julie, Fraiteur Béatrice, Grimberghs Denis, Lemaire Michel, Riguelle Joël
 - Communauté française De Grootte Julie, Elsen Marc, Grimberghs Denis et les CDH-membres du Parlement Wallon (voir ci-dessus)
 - Communauté germanophone Gehlen Albert, Chantraine Hubert, Heinen-Knaus Moni, Hilligsmann Marie-Louise, Maraite Joseph, Meyer Patrick, Schröder Wilfred, Schunck Manfred, Thiemann Gabriele

17. Après les élections législatives fédérales du 18 mai 2003. Pour la situation avant 18 mai 2003, voir: J. NOPPE, *l.c.*, p. 506.

18. Idem.

- *des présidents d'arrondissement ou de leur représentants désignés par le comité d'arrondissement* Bernard André, Bintein Patrick, Buxant Damien, Chantraine Hubert, Colin Jean-Pol, De Liedekerke Bertrand, Delitte Jean-Pierre, Deschietere Guy, Di Antonio Carlo, Drion Dominique, Du Bus André, Goddaert Denis, Goes Benjamin, Guisset Catherine, Hanin Philippe, Henry-Rimbaut Josette, Lemaire Pierre, Mager Alain, Massart Jean-Benoît, Peremans Vincent, Remy Dominique, Salembier Fabrice, Van Den Steen Yvan
- *d'un représentant des associations des aînés, des femmes et des jeunes du parti* Houtart Edouard, Fraiteur Béatrice, Bastin Jean-Paul (depuis novembre 2003 remplacé par Fassi-Fihri Hamza)
- *du secrétaire politique* Viseur Jean-Jacques
- *du secrétaire général* Lutgen Benoît
- *de l'administrateur délégué de l'asbl de gestion* Crohain Clément

Le bureau est également composé du bureau de l'assemblée générale des mandataires et présidents locaux et de 10 membres élus directement par le premier congrès suit l'élection de la présidence nationale, selon les modalités établies par le bureau politique. Le bureau politique peut désigner également en raison de leurs qualifications ou de leurs compétences, pour la durée du mandat présidentiel, des membres cooptés. Il en est de même pour les invités. Le secrétaire général, l'administrateur délégué et les invités ont voix consultative. »

3.2. Fréquence des réunions

Art. 69 des statuts: « *Le bureau politique se réunit toutes les semaines. »*

3.3. Compétences

Art. 68 des statuts: « *Le bureau politique est l'organe de décision hebdomadaire du parti. Ses pouvoirs émanent du congrès qui lui donne mandat et le décharge de son action. Il établit, sur proposition du président, des directives précises relatives à la constitution des listes électorales, et décide des positions politiques, initiatives et de la stratégie du parti. Il statue, comme instance de recours, pour arbitrer les conflits internes, sur la base des avis motivés du comité de déontologie, d'éthique et d'arbitrage. »*

4. Le Comité restreint

4.1. Composition

Art. 70 des statuts: « *Le comité restreint est composé du président, des vice-présidents, des membres des exécutifs fédéraux, communautaires et régionaux et des chefs de groupe fédéraux, communautaires et régionaux, du secrétaire politique et du secrétaire général qui n'y a pas voix délibérative.* »

Composition en 2002 et 2003:

Milquet Joëlle, Antoine André, Cerexhe Benoît (depuis septembre 2003 remplacé par Wathélet Melchior jr.), Langendries Raymond, Brotcorne Christian, Delamotte Michel, Grimberghs Denis, Corbisier Anne-Marie, Viseur Jean-Jacques, Poncin Eric

4.2. Fréquence des réunions

Art. 72 des statuts: « *Le comité restreint se réunit chaque fois que la situation politique le nécessite.* »

4.3. Compétences

Art. 71 des statuts: « *Il assure la coordination de l'action parlementaire et ministérielle quotidienne. Il agit comme organe d'évocation lors de la constitution des listes en vue des élections selon les dispositions des articles 141 et 142. Il propose des administrateurs dépendant des niveaux fédéral, communautaires et régionaux pour lesquels une désignation par le parti est officiellement demandée.* »

5. Le Comité de déontologie, d'éthique et d'arbitrage

5.1. Composition

Art. 85 des statuts: « *Le comité de déontologie, d'éthique et d'arbitrage comprend:*

- *le président national* Milquet Joëlle
- *sept membres qui ne sont ni mandataires ni candidats aux élections européennes, législatives et régionales suivantes, dont au moins un juriste et un expert en finances. Ces membres ne peuvent exercer aucune fonction au sein du parti.* » Drion Dominique, Bribosia Michelle, Cerexhe Etienne, de Calatay Etienne, Delcourt André, Hallet Jean, Lefèvre Jacques, Nihoul Pierre

5.2. Fréquence des réunions

Renseignements non disponibles

5.3. Compétences

Art. 86 des statuts: « A l'exception de l'exercice du droit d'évocation visé à l'article 142, le comité de déontologie, d'éthique et d'arbitrage statue sur tous les litiges internes survenant lors de la composition des listes, lors de la période pré-électorale, lors des élections ou sur tout autre type de litige interne concernant des membres du parti. Il fait respecter le Code de déontologie et d'éthique défini à l'article 143 par l'ensemble des mandataires du parti, sanctionne les violations selon la procédure et les modalités définies par le bureau. Les sanctions sont: le rappel à l'ordre, le blâme, la suspension et l'exclusion. Il est compétent pour régler, en interne, toute question judiciaire ou d'éthique relative à un mandataire du parti. Pour trancher un litige, il applique, notamment, les règles déontologiques édictées par les instances du parti. »

6. Elections internes

Election du / de la *président(e)* du CDH (15 septembre 2003):

- Suffrage universel des membres
- Votes valables: 13.403
- Milquet Joëlle: 8.392 (62,6%)
- Fournaux Richard: 3.795 (28,3%)
- Grimberghs Denis: 941 (7,0%)
- Salembier Fabrice: 275 (2,1%)

7. Les Cadres

Chambre des Représentants ¹⁹	7
Sénat ²⁰	3
Conseil Régional Wallon	14
Conseil de la Communauté française	17
Conseil Régional de Bruxelles-Capitale	6
Parlement européen	2
Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft	9
Conseillers provinciaux	63
Députés permanents	-
Conseillers communaux	870
Echevins	231
Bourgmestres	60
Conseillers CPAS	288
Présidents CPAS	55

19. Après les élections législatives fédérales du 18 mai 2003.

20. Idem.

8. Le Personnel

8.1. Fonctions principales

- La Présidente du parti Milquet Joëlle
- Les Vice-présidents du parti Antoine André, Cerexhe Benoît (depuis septembre 2003 remplacé par Wathelet Melchior jr.)
- Le Secrétaire politique Viseur Jean-Jacques
- Le Secrétaire général Lutgen Benoît
- Le staff national:
 - Directeur département politique Frippiat Gaëtan
 - Directeur département animation Poncin Eric
 - Directeur département structures internes Brouillard Jean-François (remplacé en 2003 par De Bast Christain)
 - Directeur département membres, internet Mernier Jean
 - Administrateur général Crohain Clément
- Centre d'études (CEPESS)²¹:
 - Secrétaire général Michel Etienne (depuis septembre 2003 remplacé par Poncelet André-Marie)
 - Secrétaire administratif Servais André
- Centre de formation (CPCP)²²:
 - Président Bertrand Marc (depuis octobre 2003 remplacé par Namotte André)
 - Administrateur délégué Di Antonio Carlo (depuis octobre 2003 remplacé par Lutgen Benoît)
- Les associations:
 - Aînés du CDH Houtart Edouard
 - Les jeunes CDH Bastin Jean-Paul (depuis novembre 2003 remplacé par Hamza Fassi-Fihri)
 - Les femmes CDH Fraiteur Béatrice

8.2. Nombre des collaborateurs parlementaires et nombre global des collaborateurs au siège du parti

Renseignements non disponibles

21. Centre d'études politiques, économiques et sociales.

22. Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation.

9. Les Membres

9.1. Nombre par arrondissement

	2002	2003	+/-
<i>Arlon</i>	369	384	+ 15
<i>Ath</i>	354	367	+ 13
<i>Bastogne</i>	325	342	+ 17
<i>Bruxelles</i>	1.934	1.917	- 17
<i>Charleroi</i>	1.124	1.163	+ 39
<i>Dinant</i>	730	788	+ 58
<i>Huy</i>	523	566	+ 43
<i>Liège</i>	2.767	2.813	+ 46
<i>Marche</i>	476	504	+ 28
<i>Mons</i>	1.018	1.117	+ 99
<i>Mouscron</i>	294	312	+ 18
<i>Namur</i>	1.552	1.627	+ 75
<i>Neufchâteau</i>	516	544	+ 28
<i>Nivelles</i>	1.499	1.520	+ 21
<i>Philippeville</i>	573	589	+ 16
<i>Soignies</i>	930	967	+ 37
<i>Thuin</i>	941	992	+ 51
<i>Tournai</i>	544	553	+ 9
<i>Verviers</i>	1.610	1.697	+ 87
<i>Virton</i>	366	372	+ 6
<i>Waremmé</i>	599	613	+ 14
<i>Flandres</i>	50	49	- 1
<i>Belges résidant à l'étranger</i>	21	27	+ 6
Total	19.115	19.823	+ 708

Depuis le congrès du 18 mai 2002, une catégorie intitulée « Citoyens intéressés » a été créée. Celle-ci compte en juillet 2004 4.085 personnes.

9.2. Distribution par sexe

	Hommes	Femmes
2002	11.452	7.663
2003	11.894	7.929

9.3. Distribution par âge

Renseignements non disponibles

10. Publications

Périodiques

- *La Cyber-Lettre*: journal électronique du CDH
- *Vous et Nous*: mensuel thématique du CDH sur des thèmes d'actualité
- *L'Oranger*: trimestriel d'information du CDH, adressé à tous les membres
- *En Direct*: mensuel d'information pour les responsables et mandataires locaux du CDH
- *La Revue Politique*: bimestriel du Centre d'études (CEPESS)
- *Le PAF*: bulletin trimestriel d'information du Centre pour la Citoyenneté et la Participation (CPCP)

Brochures et livres

- *Place à l'humain!*, résumé du Programme électoral du CDH pour les élections fédérales, 2003
- J. Milquet, *L'humanisme: une nouvelle offre politique*, Editions Luc Pire, 2003

Site internet: www.lecdh.be

11. Comptes du Parti (en euro)²³

	2000	2001	2002	2003
Produits courants	3.827.266	4.124.912	4.229.526	4.445.291
- Contributions publiques belges	3.382.469	3.697.575	3.710.370	3.916.751
- Autres contributions	132.752	128.671	154.068	223.758
- Entités liées non consolidées	36.844	7.484	22.588	-
- Mandataires	95.908	121.187	129.828	130.379
- Autres	-	-	1.653	93.379
- Cotisations des membres	162.257	182.819	187.112	154.350
- Revenus du patrimoine immobilier	-	-	-	-
- Recettes de manifestations, de publications et de publicité	65.336	57.358	47.773	33.175
- Dons, donations ou legs de personnes physiques	21.532	13.202	13.738	26.023
- Produits divers	62.921	45.287	116.465	91.234
Charges courantes	3.674.566	3.929.744	4.819.875	4.559.991
- Approvisionnements et travaux en cours	104.337	125.308	137.378	172.057
- Achats	104.337	125.308	137.378	172.057
- Variation de stock et de travaux en cours	-	-	-	-
- Dotations	95.566	55.727	54.239	182.511
- Entités liées non consolidées	79.801	36.820	36.506	182.511
- Mandataires	-	1.073	-	-
- Autres	15.765	17.834	17.733	-
- Services et biens divers	1.707.689	1.890.201	2.790.838	3.829.366
- Charges relatives aux bâtiments	158.466	149.408	129.927	135.464
- Charges de fonctionnement administratif	1.022.011	1.226.720	1.399.092	1.436.367
- Charges de publications	185.507	231.456	354.578	295.299
- Charges de publicité, de propagande, d'assemblées, y compris les charges électorales	332.184	267.253	888.917	1.941.905
- Charges diverses	9.521	15.364	18.324	20.331
- Charges de personnel	956.430	835.952	874.841	991.469
- Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	212.070	222.815	209.599	210.372
- Réductions de valeurs sur stocks et sur créances sur activités courantes	-	-	-	-
- Provisions pour risques et charges	571.980	764.097	720.863	- 865.750
- Autres charges sur activités courantes	26.493	35.645	32.115	39.965
- Charges portées à l'actif	-	-	-	-
Résultat courant avant résultat financier	152.701	195.168	- 590.348	- 114.699
Résultat financier	22.915	41.116	53.768	39.485
Résultat exceptionnel	- 3.261	- 8.085	4.409	- 24.062
Impôts sur le résultat	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	172.354	228.199	- 532.171	- 99.277

23. Source: Rapport de la Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. *Documents Parlementaires*, 1246/001-002 (SO 2000-2001) (Chambre), 1785/001-002 (SO 2001-2002) (Chambre), 21/001-002 (SE 2003) (Chambre) et 1117/001-002 (SO 2003-2004) (Chambre).

Ecolo²⁴

1. L'Assemblée Générale (AG)

- 20 janvier 2002, Namur. AG statutaire et thématique: modifications statutaires (entre autres l'AG, le CF, le SFE et le MPM, élections et mandats) et évaluation des participations gouvernementales (1ère étape). Nombre de votants: 180 personnes.
- 10 mars 2002, Louvain-la-Neuve. AG thématique: résultats des outils « Ecolo-baromètre » et « Survey and Action », évaluations transversales et motions. Nombre de votants: 820 personnes.
- 16 juin 2002, Welkenraedt. AG statutaire et thématique: approbation des comptes, désignation des commissaires aux comptes, désignation pour le comité d'arbitrage, modifications statutaires (désignation des ministres, qualité des membres, candidats sur les listes électorales, accords préélectoraux, listes de cartel), débat thématique (Cap 2003: en mouvement vert!... et pour gagner). Nombre de votants: environ 120 personnes.
- 7 juillet 2002, Louvain-la-Neuve. AG élection interne: élection d'un nouveau Secrétariat Fédéral. Nombre de votants: 692 personnes.
- 23 et 24 novembre 2002, Liège. AG statutaire et thématique: révision du programme électoral. Nombre de votants: 110 le 1er jour, 86 le 2ème jour.
- 6 juillet 2003, Louvain-la-Neuve. AG élection interne: élection d'un nouveau Secrétariat Fédéral. Nombre de votants: 974 personnes.
- 7 novembre 2003, Louvain-la-Neuve. AG de poll sur la liste européenne. Nombre de votants: 388 personnes.

2. Le Conseil de Fédération (CF)

2.1. Composition

Art. V.2.1 des statuts: « §1. Le Conseil de fédération est composé de membres d'Ecolo. Toutes les régionales sont fédérés au sein du Conseil de Fédération. Le nombre de délégués issus des régionales est fixé à 60. Ils sont choisis par les assemblées régionales. §2. Chaque régionale dispose d'au moins deux délégués. Les trente autres délégués sont répartis entre les régionales en fonction de leur nombre de membres, tel qu'arrêté au 31 décembre de l'année qui précède le renouvellement des délégués régionaux. (...) Chaque régionale élit des délégués régionaux suppléants. Leur nombre est au minimum de trois et au maximum égal au nombre de délégués régionaux si ce dernier est supérieur à trois. En cas d'absence ou de démission d'un délégué régional, il est remplacé par un des délégués régionaux

24. Ecolo = Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales.

Les modifications les plus récentes aux statuts ont été adoptées par l'AG du 24 juin 2001 (Liège), par l'AG du 20 janvier 2002 (Namur) et par l'AG du 16 juin 2002 (Welkenraedt).

suppléants. §3. Outre les délégués issus des régionales, le Conseil de fédération est composé d'un nombre d'autres membres, cooptés par le Conseil de Fédération. Le nombre maximum de délégués cooptés est fixé à 6. (...) §4. En vue d'atteindre l'objectif de la parité, les délégations régionales, le groupe des délégués cooptés compteront chacun en leur sein un tiers au moins de représentants de chaque sexe. §5. Le mandat de tous les délégués est fixé à deux ans, renouvelable. §6. (...) De plus, le Conseil de Fédération comprend aussi des délégués des groupes parlementaires. (...) Le nombre de délégués parlementaires est de un par groupe parlementaire. Les délégués parlementaires sont élus au sein de leur groupe. (...) §8. Seuls les délégués régionaux, parlementaires et les membres cooptés ont le droit de vote au Conseil de Fédération. »

Les délégués régionaux

Arlon-Marche-Bastogne	Pétre Brigitte, Crepin Jean-Claude, Petit Jérôme
Brabant Wallon	Duez Alexandrine, Ronce Catherine, Saenen Marianne, Schlessers Katalin (remplacée en 2003 par Meunier Thierry), Spirlet Michel, Vanlierde Françoise, Dacamara David
Bruxelles	Adriaen Claude, Lesne Philippe, Beni Jos, Van Eeckhout Denis (remplacé en 2003 par Van Halewijn Vincent), Winkel Xavier, Servais Marie-Lou, Schweitzer Anne, Van Huffel Véronique
Charleroi	Cornet Philippe, Piérard André, Capron Michel (les deux derniers remplacés en 2003 par Lemaître Catherine et Harmegnies Lucien)
Dinant-Philippeville	Dupuis Xavier (remplacé en 2003 par Soroge René), Swinnen Anne, Stordeur Adrien
Huy-Waremme	Bollingh Sébastien (remplacé en 2003 par Binon Robert), Sivitsky Chantal, Godin Marie-Céline, Gerienne Hermès
Liège	Pawlak Jeanine, Jadot Eric, Delcourt Christian, Freney Murielle, Verjans André
Mons	Boitquin Jean, Kabamba Bob, Dubois Lise
Namur	Sevenants Pierre, Vanden Heede Didier, Tinant Fabienne, Brusselmans Denis, Sinte Michel (remplacé en 2003 par Bauvain Geneviève)
Neufchâteau-Virton	Thibaut Cécile, Mirkes Laurence (remplacé en 2003 par Berguet Jean-Claude)
Ostbelgien	Dethier-Neumann Monika, Dethier Dominique
Picardie	Van De Velde Vincent, Languy Jean-François, Courtoy Bernard, Colombier Régis (les deux derniers remplacés en 2003 par Triffin Anne-Marie et Ledru Anne)
Soignies	Blondiau Jean-François, Bruyndonckx Dominique, Vanhoof Nicole

Thuin	Revelard Raymond, Vlaminck Michel, Comble Patrick (les deux derniers remplacé en 2003 par Declercq Patrick et Ghoos Marie-Thérèse)
Verviers	Gerard André, Laschet Yves, Thonnart Jean, Sedyn-Boulegier Renée, Reul-Minguet Geneviève

Les délégués des groupes parlementaires

Chambre	Gobert Gérard
Sénat	Nagy Marie (remplacée en 2003 par Durant Isabelle)
Conseil Régional Wallon	Smeets Danny
Conseil de la Communauté française	Pieters Alain
Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale	Theunissen Anne-Françoise
Parlement européen	Lannoye Paul
Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft	Benker-Schaus Christa

<i>Les membres cooptés</i>	Coeurnelle Didier, Delbascourt Cécile, Delforge Yves, Hurchon Joëlle, Lamberts Philippe, Noiret Christian
----------------------------	---

Sont également présents lors des réunions du CF: le secrétariat fédéral, le Comité d'arbitrage, les parlementaires, les ministres, le personnel des cabinets ministériels, les permanents du parti et tous les membres qui le désirent.

En plus de délégués, il faut compter sur la présence de 50 à 100 personnes. Lors de CF à gros enjeux, le nombre de présents peut aller jusqu'à 650 personnes voire plus.

2.2. Fréquence des réunions

Art. V.2.4 des statuts: « § 3. *Autant que possible, les réunions ordinaires du CF se déroulent une fois par mois, à date fixe, de manière à faciliter les réunions des régionales.* (...) § 5. *Une réunion extraordinaire du CF peut être convoquée par le Bureau du CF: 1° Sur l'initiative du Bureau du CF; 2° A la demande du Secrétariat fédéral; 3° A la demande d'au moins huit délégués cooptés et/ou issus de trois régionales au moins.* »

En 2002: 13 réunions

En 2003: 18 réunions

2.3. Compétences

Art. V.2.2 des statuts: « §1. *Le CF est l'organe politique du Mouvement. Il assume la responsabilité politique du Mouvement entre deux Assemblées. Dans cette optique et dans le respect des sphères d'autonomie prévues par le chapitre IV, il a pour missions:*

- *de contrôler la gestion du Secrétariat fédéral (SF).* (...);

- de prendre position et de s'exprimer au nom du Mouvement sur les problèmes politiques, sur base des décisions et options de l'assemblée;
- d'anticiper les enjeux politiques à moyen terme, afin notamment de redéfinir ou de préciser la position qui devra être adoptée par les ministres et/ou les parlementaires;
- d'examiner les décisions envisagées et/ou prises par un exécutif auquel Ecolo participe lorsque celles-ci sont simultanément en contradiction avec le programme du parti et l'accord de gouvernement;
- d'organiser et de coordonner les campagnes d'action et les prises de position décidées au niveau fédéral, national et international;
- de régler l'organisation interne du Mouvement, et de définir l'organigramme du personnel;
- de décider annuellement le budget fédéral et d'en vérifier l'exécution par le SF.

§2. Un certain nombre de tâches spécifiques sont attribuées explicitement au CF, à savoir:

- l'approbation des PV des AG (...);
- l'approbation de la plate-forme électorale en cas d'élection partielle pour la Chambre ou le Sénat, et en cas d'élection séparée des Conseils régionaux et communautaires;
- l'approbation du Règlement d'ordre intérieur;
- l'approbation de la procédure de constitution de la liste des candidats pour l'élection du Parlement européen;
- l'approbation des listes électorales dans le cas prévu à l'art. VII.3.2;
- l'arrêt de la procédure relative à la désignation des candidats et à l'établissement des listes électorales comme prévue à l'art. VII.3.3;
- l'appréciation du respect de leurs engagements à l'égard du Mouvement de la part des membres des Assemblées parlementaires et de leurs Exécutifs aux niveaux fédéral, régional, communautaire ou européen (...);
- l'approbation des modifications du règlement de procédure ayant trait au Comité d'arbitrage;
- l'approbation du règlement d'ordre intérieur, des modalités d'organisation (y compris la désignation du ou des présidents de séance) et du contenu de l'AG. En ce qui concerne ce contenu, le CF décide, pour chaque AG, sur avis du SF, s'il y a lieu de soumettre les statuts à révision, et, dans l'affirmative, quels articles ou parties d'articles. La procédure de révision fait partie du Règlement d'ordre intérieur;
- la nomination et la révocation des secrétaires de commissions.

Le CF assume également les compétences qui ne sont explicitement attribuées à aucun organe du Mouvement. »

2.4. Le Bureau du Conseil de Fédération

Composition

Art. V.2.3 des statuts: « § 1. Le CF élit, à la majorité des membres présents, le double quorum suivant étant atteint: la moitié du nombre total des délégués et des régionales, une équipe d'au moins trois personnes provenant d'au moins trois Régionales différentes, qui constitue le Bureau du Conseil de Fédération. § 2. Les membres du Bureau n'ont pas

voix délibérative au Conseil. (...) § 5. Le nouveau Bureau propose à l'unanimité au Conseil un coordinateur choisi en son sein.»

En 2002-2003:

Coordinateur du Bureau Trussart Alain (en septembre 2002 remplacé par De Boe Alexis)

Membres du Bureau De Boe Alexis, Geuten Marie-Rose (jusqu'à juillet 2002), Le Bussy Gauthier, Lessire Maryline, Quenon Michel, Vanderstraeten Michèle (depuis juillet 2002)

Depuis le 24 octobre 2003:

Coordinateur du Bureau Wyckmans Roald

Membres du Bureau Gailly Anne-Françoise, Junne Dominique, Klee Renaud

Compétences

Art. V.2.5 des statuts: *«Le Bureau du Conseil a pour mission, outre l'animation et le secrétariat du CF, de favoriser la circulation des informations internes entre les Régionales pour tout débat utile au Conseil, et, en collaboration avec le Secrétariat fédéral, la préparation et le suivi des décisions du Conseil. Un au moins des membres du Bureau du Conseil participe aux réunions du Secrétariat fédéral avec voix consultative.»*

3. Le Secrétariat Fédéral Elargi (SFE), l'organe MPM et le Bureau Politique

Art. V.3.4.bis concernant le Secrétariat fédéral élargi (SFE):

« §1. Sauf décision à chaque fois motivée, le SFE se réunit en principe chaque semaine. Lors de cette réunion, le SF procède à une large consultation sur les questions politiques les plus importantes et informe les participants sur les décisions prises ou envisagées. Lors d'une participation au pouvoir, le SFE abordera plus particulièrement les questions de stratégie en vue de renforcer les positions du mouvement à partir des différents pôles (Ministres, Parlementaires et Parti), d'analyser le paysage politique et l'évolution du positionnement des différents acteurs de la coalition et de l'opposition et envisager les initiatives à prendre par le parti, d'analyser les réactions internes et externes du mouvement.

Le SFE est ouvert à tous les membres d'ECOLO. La présence (ou, en cas d'empêchement, la représentation) de chacun des ministres et chefs des groupes parlementaires, européen, fédéraux, communautaires et régionaux, est requise. Les ministres, les chefs de groupes et le Bureau du CF y disposent d'une voix consultative.

§ 2. En principe, tous les mandataires assistent au moins à la discussion des points politiques inscrits à son ordre du jour.

§ 3. En cas de décision politique urgente et importante en dehors de cette réunion, les ministres et les chefs des groupes concernés par cette décision, ainsi que le Bureau du CF

doivent être consultés par le SF, qui convoque à cet effet un MPM (voir article V.3.4.ter). Le SF fait rapport à la réunion suivante du SFE. »

Art. V.3.4.ter des statuts concernant le MPM (Mouvement-Parlementaires-Ministres):

« § 1. En cas de participation à un Exécutif fédéral, régional, communautaire ou européen, le SF se réunit en principe chaque semaine en comité restreint (MPM) avec les chefs des groupes parlementaires et les membres des Exécutifs concernés, ainsi que le Bureau du CF. Le SF peut inviter, en tout ou en partie au MPM, des parlementaires, des délégués du CF, des secrétaires régionaux, des secrétaires de commissions des membres, des permanents. (...)

§ 2. Le MPM a un pouvoir de décision dans les matières suivantes:

- le suivi des participations aux Exécutifs fédéral, régionaux, communautaires ou européen;
- l'articulation de l'action des groupes parlementaires, des Exécutifs et du mouvement;
- de manière générale, l'opérationnalisation et la concrétisation des orientations politiques décidées dans les instances d'Ecolo (AG, CF, CG, SF).

§3. La présence à cette réunion (ou, en cas d'empêchement, la représentation) des ministres et des chefs des groupes parlementaires, européen, fédéraux, communautaires et régionaux, est requise.

§4. Le SF informe des décisions prises par le MPM à la réunion suivante du SFE.

§5. Les décisions sont prises par les trois secrétaires fédéraux. Les Ministres et les chefs de groupes disposent chacun d'une voix consultative. »

Le Bureau Politique est une nouvelle instance qui a été mise en place à titre expérimental par le Secrétariat fédéral élu en juillet 2003 en lieu et place du SFE et du MPM, pour la durée de 1 an jusqu'à la prochaine AG statutaire prévue pour l'automne de 2004. Cette décision a été avalisée par le Conseil de Fédération.

La composition du SFE, du MPM et du Bureau Politique en 2002 et 2003:

2002 (SFE et MPM)	jusqu'à juillet 2003 (SFE et MPM)	depuis juillet 2003 (Bureau Politique)
<i>Les trois secrétaires fédéraux</i>		
Bauduin Jacques	Hordies Marc	Javaux Jean-Michel
Defeyt Philippe	Defeyt Philippe	Huytebroeck Evelyne
Ernst Brigitte	Huytebroeck Evelyne	Brouir Claude
<i>Le Bureau du Conseil de fédération</i>		
Trussart Alain	Deboe Alexis	Roald Wyckmans
Roland Jean-Luc		
Quénon Michel		
Geuten Marie-Rose		
Lefèbre Marie		
Deboe Alexis		

2002 (SFE et MPM)	jusqu'à juillet 2003 (SFE et MPM)	depuis juillet 2003 (Bureau Politique)
<i>Les Ministres</i>		
Detienne Thierry	Detienne Thierry	Detienne Thierry
Daras José	Daras José	Daras José
Maréchal Nicole	Maréchal Nicole	Maréchal Nicole
Nollet Jean-Marc	Nollet Jean-Marc	Nollet Jean-Marc
Niessen Hans	Niessen Hans	Niessen Hans
Deleuze Olivier	Deleuze Olivier	
Durant Isabelle	Durant Isabelle	
<i>Les chefs des groupes parlementaires</i>		
Jaegers Lambert	Jaegers Lambert	Jaegers Lambert
Nagy Marie	Nagy Marie	Nagy Marie
Chéron Marcel	Chéron Marcel	Chéron Marcel
Jonckheer Pierre	Jonckheer Pierre	Jonckheer Pierre
Desgain Xavier	Desgain Xavier	Desgain Xavier
Huytebroeck Evelyne	Braeckman Dominique	Braeckman Dominique
Dardenne Martine	Gerkens Muriel	Doulkeridis Christos
	Doulkeridis Christos	Durant Isabelle
<i>Les permanents désignés par le SF (pas dans le SFE, ouvert pour tous les membres)</i>		
Doulkeridis Christos	Devos Pascal	Simons Henri
Biérin Eric	Dérenne Christophe	Roland Jean-Luc
Dérenne Christophe	Carton Luc	Adriaen Claude
Carton Luc	Lhoest Audrey	Lahssaini Fouad
Antoine François	Lucas Michaël	Wesphael Bernard
Moraël Jacky	Bouchat Thérèse-Marie	Wynants Bernadette
	Moraël Jacky	
<i>Les députés fédéraux (seulement dans le Bureau Politique)</i>		
		Gerkens Muriel
		Genot Zoé
		Gobert Gérard
		Guilbert Michel

4. Le Secrétariat fédéral

4.1. Composition

Art. V.3.1 des statuts: « Le secrétariat fédéral est une équipe de trois membres effectifs élue par l'AG à la majorité absolue des suffrages; chacun des membres de l'équipe ayant recueilli, à titre individuel, la même majorité. Toute équipe doit compter des membres de 3 régionales différentes dont la régionale de Bruxelles ainsi qu'au moins une personne de chaque sexe. »

Les trois Secrétaires fédéraux en 2002-2003:

- jusqu'à juillet 2002 Bauduin Jacques, Defeyt Philippe, Ernst Brigitte
- jusqu'à juillet 2003 Defeyt Philippe, Hordies Marc, Huytebroeck Evelyne
- depuis juillet 2003 Brouir Claude, Huytebroeck Evelyne, Javaux Jean-Michel

4.2. Fréquence des réunions

Art. V.3.4.: « *Le Secrétariat Fédéral est autonome sur le plan de son fonctionnement interne.* »

4.3. Compétences

Art. V.3.3 des statuts: « *Le secrétariat fédéral a une compétence générale d'initiative en matière de politique externe et interne. Il assure la direction politique quotidienne du parti sans préjudice des compétences du Conseil de fédération et prend toute décision à cette fin. Il présente annuellement au Conseil de fédération les priorités politiques et les axes de travail ainsi que le projet de budget. Il a autorité sur l'ensemble de l'administration centrale d'ECOLO. Il est responsable devant le Conseil de fédération et l'Assemblée générale. Le secrétariat, en collaboration avec les chefs de groupe, veille à la coordination et au bon fonctionnement des groupes parlementaires.* »

5. Le Comité d'arbitrage

5.1. Composition

Art. IX.2.2 des statuts: « § 1. *Le Comité d'arbitrage est composé de cinq membres au moins et de sept membres au plus. Il sont nommés par l'AG selon la procédure fixée par règlement adopté par le CF. Le mandat est de 4 ans et est renouvelable à concurrence de la moitié au plus du comité. Le Comité d'arbitrage ne peut comprendre plus de trois membres provenant de la même régionale et doit comprendre des membres des deux sexes.* »

Les membres en 2002-2003:

Cession Christian, Delespesse Jean (depuis juin 2002), Drumel Alain (depuis juin 2002), Lambert Martine (présidente depuis novembre 2003), Liénard Jean, Quairiat Jean-Marie (président jusqu'à novembre 2003), Wyckmans Louis

5.2. Fréquence des réunions

En 2002-2003: entre 15 et 20 fois par an

5.3. Compétences

Art. IX.1.1 des statuts: « *Le Comité d'arbitrage est compétent pour: trancher tout litige sur base du non respect des statuts ou de toute règle interne; trancher tout litige entre*

instances internes; trancher tout litige entre un membre et une instance; trancher tout conflit de compétence; annuler toute décision d'une instance, à l'exception de l'AG, prise en violation des statuts, des principes généraux de fonctionnement qu'ils sous-tendent et des autres règles internes; décider d'instruire toute anomalie présumée dans le fonctionnement du parti; trancher tout litige survenant suite à l'approbation d'un procès-verbal de l'AG par le CF; toute autre compétence confiées par les statuts ou des règles internes.»

6. Elections internes

Election des membres du *Comité d'arbitrage* par l'AG du 10 mars 2002:

- Christian Cession: 182 oui – 6 non – 31 abst.
- Martine Lambert: 186 oui – 2 non – 31 abst.
- Jean Liénard 183 oui – 6 non – 30 abst.
- Jean-Marie Quairiat: 184 oui – 5 non – 30 abst.
- Louis Wyckmans: 184 oui – 6 non – 29 abst.

Election de 2 membres supplémentaires du *Comité d'arbitrage* par l'AG du 16 juin 2002:

- Jean Delespesse: 49 oui – 2 non – 6 abst
- Alain Drumel: 50 oui – 2 non – 5 abst.

Election du *Secrétariat fédéral* par l'AG du 7 juillet 2002:

- Philippe Defeyt: 534 oui – 64 non – 62 abst.
- Evelyne Huytebroeck: 616 oui – 17 non – 28 abst.
- Marc Hordies: 624 oui – 13 non – 25 abst.

Election du *Secrétariat fédéral* par l'AG du 6 juillet 2003:

- Nombres de participants: 974
- Abstentions: 16
- Equipe Brouir-Javaux-Huytebroeck: 593 voix pour
- Equipe Lannoye-Franken-Wesphael: 365 voix pour
- Votes individuels:
 - Jean-Michel Javaux: 667 oui
 - Evelyne Huytebroeck: 603 oui
 - Claude Brouir: 668 oui

7. Les Cadres

Chambre des Représentants ²⁵	4
Sénat ²⁶	2
Conseil Régional Wallon	14

25. Après les élections législatives fédérales du 18 mai 2003.

26. Idem.

Conseil de la Communauté française	18
Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale	13
Parlement européen	3
Rat der deutschsprachigen Gemeinschaft	3
Conseillers provinciaux	42
Députés permanents	–
Conseillers communaux	475
Echevins	56
Bourgmestres	3
Conseillers CPAS	186
Présidents CPAS	12

8. Le Personnel

8.1. Fonctions principales

– Les secrétaires fédéraux	<i>Voir ci-dessus</i>
– Le Bureau du Conseil de Fédération	<i>Voir ci-dessus</i>
– Le département « Conseil – Etude – Prospective »	Carton Luc, Bouchat Marie-Thérèse
– Le département « Animation Politique »	
– <i>Cellule des Politiques Locales</i>	Lucas Michaël
– <i>Formation des militants</i>	Cosyns Caroline
– <i>Action/Accueil</i>	Pelzer Benoît
– <i>Alliances pour la Développement Durable</i>	Derenne Christophe
– Le département « Communication »	Devos Pascale
– Le département « Ressources »	Brouir Claude

8.2. Nombre des collaborateurs parlementaires

– Parlement fédéral:	
– Chambre	4
– Sénat	4
– Parlement européen	1
– Parlement wallon:	4
– Parlement de la Communauté française:	3
– Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale:	4
– Conseil de la Communauté germanophone:	2

8.3. Le nombre global des collaborateurs au siège du parti

- Le nombre global des collaborateurs: environ 150 personnes (110 Equivalent Temps Plein)

9. Les Membres

9.1. Nombre par Régionale

	2002	2003	+/-
Arlon-Marche-Bastogne	198	150	- 48
Brabant Wallon	680	562	- 118
Bruxelles	752	718	- 34
Charleroi	181	157	- 24
Dinant-Philippeville	183	76	- 107
Huy-Waremme	227	189	- 38
Liège	480	417	- 63
Mons	221	185	- 36
Namur	416	296	- 120
Neufchâteau-Virton	88	75	- 13
Ost-Belgien	81	76	- 5
Picardie	282	243	- 39
Soignies	182	159	- 23
Thuin	125	88	- 37
Verviers	329	283	- 46
Autres	6	77	+ 71
Total	4.431	3.751	- 680

9.2. Distribution par sexe

	Hommes	Femmes
2002	2.650	1.781
2003	2.219	1.532

9.3. Distribution par âge

Renseignements non disponibles

10. Publications

Périodiques

- *La Quinzaine*: bimensuel adressé à tous les membres et sympathisants (environ 4.700 exemplaires)

- *DD*: mensuel entre mars 2002 et mars 2003 (13 numéros) vers tout public (40.000 exemplaires)
- *Le Réseau*: trimestriel à l'attention des élus locaux

Brochures

Nombreuses brochures thématiques (OGM, ...)

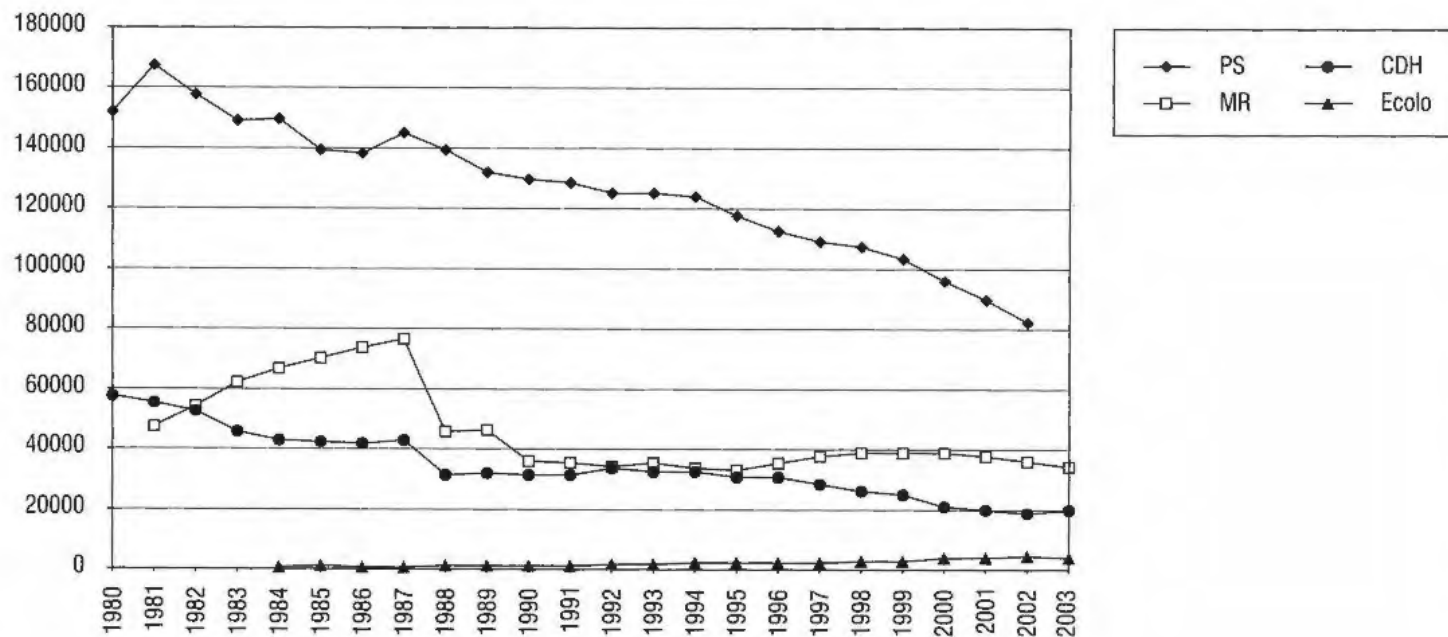
Site internet: www.ecolo.be

11. Comptes du Parti (en euro)²⁷

	2000	2001	2002	2003
Produits courants	5.539.110	6.281.407	6.298.261	5.500.384
- Contributions publiques belges	3.523.101	4.050.638	3.934.077	3.410.514
- Autres contributions	1.754.271	1.683.895	1.746.349	1.376.703
- Entités liées non consolidées	43.727	-	-	-
- Mandataires	1.710.544	1.683.895	1.711.107	1.353.443
- Autres	-	-	35.242	23.260
- Cotisations des membres	37.041	37.341	43.955	32.912
- Revenus du patrimoine immobilier	24.235	35.144	28.025	51.810
- Recettes de manifestations, de publications et de publicité	199.411	474.388	540.022	620.007
- Dons, donations ou legs de personnes physiques	1.052	-	4.334	5.220
- Produits divers	-	-	1.500	3.218
Charges courantes	5.799.926	5.679.755	3.849.390	6.079.786
- Approvisionnements et travaux en cours	-	-	-	-
- Dotations	483.755	769.969	652.405	243.458
- Entités liées non consolidées	291.021	537.464	467.896	83.717
- Mandataires	-	-	-	-
- Autres	192.735	232.505	184.509	159.741
- Services et biens divers	3.193.001	1.925.640	2.405.982	3.288.267
- Charges relatives aux bâtiments	319.784	353.418	316.542	348.332
- Charges de fonctionnement administratif	1.231.795	1.257.639	1.417.683	1.327.764
- Charges de publications	-	21.050	4.159	1.381
- Charges de publicité, de propagande, d'assemblées, y compris les charges électorales	1.641.423	271.247	651.646	1.576.677
- Charges diverses	-	22.286	15.952	34.113
- Charges de personnel	1.480.628	1.602.433	1.714.083	1.819.564
- Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	465.718	548.739	491.361	531.511
- Réductions de valeurs sur stocks et sur créances sur activités courantes	-	-	-	-
- Provisions pour risques et charges	166.228	797.144	- 1.460.297	149.993
- Autres charges sur activités courantes	10.596	49.509	45.855	46.992
- Charges portées à l'actif	-	- 13.680	-	-
Résultat courant avant résultat financier	- 260.816	601.652	2.448.870	- 579.402
Résultat financier	1.816	- 21.541	- 14.879	- 52.417
Résultat exceptionnel	- 52.716	5.127	- 34.625	153.327
Impôts sur le résultat	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	- 311.716	585.239	2.399.367	- 478.492

27. Source: Rapport de la Commission de contrôle des dépenses électorales et de la comptabilité des partis politiques. *Documents Parlementaires*, 1246/001-002 (SO 2000-2001) (Chambre), 1785/001-002 (SO 2001-2002) (Chambre), 21/001-002 (SE 2003) (Chambre) et 1117/001-002 (SO 2003-2004) (Chambre).

Evolution du nombre des membres des partis politiques francophones 1980-2003



Sources: M. MAES, *De ledenaantallen van de politieke partijen in België*, Leuven, Afdeling Politologie K.U.Leuven, 1988, 171 p.; S. FIERS, *Partijvoorzitters in België, of 'Le parti, c'est moi'?*, Leuven, Afdeling Politologie K.U.Leuven, 1998, p. 40; P. DELWIT & J.M. DEWAELE (éd.), *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1996, 279 p.; I. VANPOL, M. VERMINCK, M. VOS, P. JANSSENS, P. BIONDI, J. NOPPE, *Morphologie des partis politiques francophones*, Res Publica – Année Politique 1985-2001.